

- Commis de poste à Reinach : M^{me} Lina Wildi née Hauri, de Reinach ;
- » » » Langnau : M^{lle} Henriette Lüthi, de Langnau, depuis 1863 aide provisoire au bureau de poste de cette localité ;
- Chef des garde-frontière fédéraux dans le Canton de Neuchâtel : M. Auguste Glardon, premier lieutenant de carabiniers, de Vallorbes, à Ste-Croix (Vaud).

INSERTIONS.

Mise au concours.

La fourniture de **pain et viande de bœuf** sur la place d'armes de **Lausanne**, pour les cours militaires fédéraux qui auront lieu en 1876, est mise au concours.

Les personnes qui voudraient se charger de cette fourniture peuvent prendre connaissance du cahier des charges, qui est déposé au bureau du Commissariat des guerres cantonal à Lausanne.

Les soumissionnaires devront adresser leurs offres cachetées avec la suscription : **Soumission pour fourniture de pain ou viande, franco** au Commissariat des guerres central à Berne, d'ici au 5 juillet 1876.

Berne, le 28 juin 1876. [1].

Le Commissariat des guerres central.

Publication.

Il résulte d'une communication de la Légation de Bavière à Berne que la Direction de l'exposition allemande des beaux arts et de l'industrie artistique, qui aura lieu à Munich cette année, a décidé d'accorder des cartes pour la saison, donnant droit d'entrée continu à l'exposition, pour la moitié du prix, c'est-à-dire pour 10 et 5 marcs par personne (suivant la durée pour laquelle la carte est délivrée), non seulement aux étudiants des universités, mais encore aux élèves d'autres établissements d'instruction publique que les directeurs de ces établissements jugeront dignes de cette faveur et qui seront munis de cartes de légitimation le constatant.

Berne, le 20 juin 1876. [3].

La Chancellerie fédérale.

Mise au concours.

Ensuite de décès, la place de garçon de magasin du troisième arrondissement des poudres (Kriens) est à repourvoir. Traitement annuel fr. 2000 à fr. 2500.

Les postulants sont invités à s'annoncer, d'ici au 10 juillet prochain, au Département fédéral des Finances.

Berne, le 20 juin 1876. [3].

Le Chef du Département des Finances :
Hammer.

Publication.

Echange de la poste aux lettres avec l'Inde orientale britannique et les Colonies françaises.

L'Inde orientale britannique et les Colonies françaises entreront dans l'Union générale des postes dès le 1^{er} juillet 1876.

Le territoire dont il s'agit comprend :

a. l'**Hindoustan**, la **Birmanie britannique** et **Aden** (Arabie);

b. les Colonies françaises, savoir :

en **Amérique** :

Martinique, Guadeloupe et dépendances, Guyane française, St-Pierre et Miquelon;

en **Afrique** :

Sénégal et dépendances, Gabon, Réunion, Mayotte et dépendances, Ste-Marie de Madagascar;

en **Asie** :

Etablissements français de l'Inde (Pondichéry, Chandernagor, Karikal, Mahé et Yanaon) et de la Cochinchine;

en **Océanie** :

Nouvelle Calédonie et dépendances, Iles Marquises, Taïti et Archipels soumis au protectorat de la France.

Les taxes des correspondances affranchies de la Suisse pour les pays susnommés et des lettres non affranchies de ces pays pour la Suisse comporteront, à partir du 1^{er} juillet 1876 :

Lettres ordinaires affranchies : 50 centimes par 15 grammes.

Lettres ordinaires nonaffranchies : 75 centimes par 15 grammes.

Envois dont l'affranchissement est obligatoire :

Cartes-correspondance : **20 centimes** ;

Echantillons de marchandises (poids maximum 250 grammes), papiers d'affaires, livres, journaux et autres imprimés (poids maximum 1 kilogramme) : **10 centimes** par 50 grammes.

Les envois recommandés paient, outre la taxe d'affranchissement ordinaire, une surtaxe fixe de **10 centimes**.

Les accusés de réception paient un droit spécial de **20 centimes**.

Un nouveau tarif des correspondances applicable dès le 1^{er} juillet 1876, auquel est ajouté un aperçu des montants maxima et des taxes des mandats de poste, sera publié en format de poche et mis en vente, vers la fin du mois courant, auprès de tous les offices de poste suisses au prix de 25 centimes l'exemplaire. Un nouveau tarif *in folio* est également publié et vendu au public au prix de 50 centimes l'exemplaire.

Berne, le 24 juin 1876. [3].

*Le Département fédéral
des Postes et des Télégraphes.*

Chemins de fer Jura-Berne-Lucerne.

A V I S.

Les objets trouvés, dès le 1^{er} janvier au 31 mars 1876, dans les locaux et les trains du Jura-Berne-Lucerne peuvent être retirés, d'ici au 15 septembre 1876, moyennant légitimation suffisante des propriétaires. Connaissance de la liste de ces objets peut être prise dans toutes les gares des lignes Jura-Berne-Lucerne, ainsi qu'au bureau de l'Inspection de l'exploitation à Berne (III^e étage de l'ancienne poste) et au bureau de l'Inspection de la II^e section à la gare de la Chaux-de-Fonds.

Berne, le 13 juin 1876. [3]..

*La Direction des chemins de fer
Jura-Berne-Lucerne.*

Mise au concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

1) **Garçon** de bureau au bureau principal des postes à Genève. S'adresser, d'ici au 14 juillet 1876, à la Direction des postes à Genève.

2) **Conducteur** de l'arrondissement postal de Genève. S'adresser, d'ici au 14 juillet 1876, à la Direction des postes à Zurich.

3) **Leveur** de boîtes à Berne. S'adresser, d'ici au 14 juillet 1876, à la Direction des postes à Berne.

4) **Chargeur** postal à Zurich.

5) **Commis** de poste à Zurich.

6) **Dépositaire** postal et facteur à Eschenz (Thurgovie). S'adresser, d'ici au 14 juillet 1876, à la Direction des postes à St-Gall.

7) **Chargeur** postal et messenger à Einsiedeln. S'adresser, d'ici au 14 juillet 1876, à la Direction des postes à St-Gall.

8) **Télégraphiste** à Ennenda (Glaris). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 11 juillet 1876, à l'Inspection des télégraphes à St-Gall.

9) **Télégraphiste** à Herdern (Thurgovie).

10) » » Lemmenschwyl (St-Gall).

Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 18 juillet 1876, à l'Inspection des télégraphes à St-Gall.

1) **Conducteur** postal à Bellinzone. S'adresser, d'ici au 7 juillet 1876, à la Direction des postes à Bellinzone.

2) **Dépositaire** postal et facteur à Engi (Glaris). S'adresser, d'ici au 7 juillet 1876, à la Direction des postes à St-Gall.

3) **Buraliste** postal à Ennenda (Glaris).

4) **Commis** de poste à St-Gall.

5) **Commis** de poste à Zurich. S'adresser, d'ici au 7 juillet 1876, à la Direction des postes à Zurich.

6) **Conducteur** postal à Lucerne. S'adresser, d'ici au 7 juillet 1876, à la Direction des postes à Lucerne.

7) **Garçon** de bureau au bureau télégraphique à Zurich. Traitement annuel fr. 1200. S'adresser, d'ici au 4 juillet 1876, au Chef de bureau à Zurich.

8) **Télégraphiste** à St-Gall. Traitement annuel dans les limites de la loi fédérale du 2 août 1873. S'adresser, d'ici au 11 juillet 1876, à l'Inspection des télégraphes à St-Gall.

9) **Facteur** au bureau des télégraphes à Neuchâtel. Traitement annuel fr. 480, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 4 juillet 1876, au Chef du bureau des télégraphes à Neuchâtel.

10) **Télégraphiste** à Unterkulm (Argovie). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 4 juillet 1876, à l'Inspection des télégraphes à Olten.

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1876
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	29
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.07.1876
Date	
Data	
Seite	217-222
Page	
Pagina	
Ref. No	10 064 218

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.